

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°9 du 23 février 2009**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

abrogeant l'arrêté du 9 novembre 1994 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives de gestion du trafic et des dépenses téléphoniques au centre d'enseignement et de formation d'Arcueil.

*Du 12 décembre 2008*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ** abrogeant l'arrêté du 9 novembre 1994 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives de gestion du trafic et des dépenses téléphoniques au centre d'enseignement et de formation d'Arcueil.

*Du 12 décembre 2008*

NOR D E F D 0 8 3 1 1 2 5 A

---

*Texte abrogé :*

Arrêté du 9 novembre 1994 (BOC, p. 1066 ; mention au BOEM 160).

*Référence de publication :* JO n°1 du 1er janvier 2009 ; texte n° 74 ; signalé au BOC 9/2009.

---

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.

Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.